

Les citoyen(ne)s refusent d'être otages du piège qui se referme sur eux

Une arithmétique rigoureuse. Le mode de scrutin pour l'élection présidentielle est fixé par la Constitution : seuls les deux candidats arrivés en tête des suffrages exprimés au premier tour sont validés pour se présenter au second. Ce seuil semble actuellement se situer aux environs de 15-16 points ; il ne pourrait que baisser au fil de la multiplication des candidatures. D'ores et déjà, il peut permettre l'accès à un candidat n'ayant pas forcément mobilisé un pourcentage très supérieur (ce fut le cas en 2002 pour J.M. Le Pen avec 16,86% devançant L. Jospin 16,18%, derrière J. Chirac 19,88%). Or aujourd'hui (avec toutes les réserves sur des sondages à huit mois et leurs fléchissements) c'est le "ticket" Le Pen-Bardella qui est assuré d'être en tête avec un tiers des "intentions" totales de votes et présent au second tour ; J.L. Mélenchon, avec la moitié des intentions favorables à M. Le Pen (et à peine plus du dixième du corps électoral des inscrits), est annoncé au seuil et second en capacité de le dépasser. Les velléités de candidatures de la gauche social-démocrate comme de la droite libérale sont encore trop nombreuses pour asseoir une crédibilité suffisante de l'une d'entre elles et répondre à l'exigence arithmétique d'accès au second tour. En effet, il faudrait qu'une seule candidature issue du spectre politique médian entre RN et LFI obtienne un "laissez faire" suffisant des appareils pour rendre possible dès le premier tour l'apport de voix qui permettra à un "troisième homme" -ou femme- de se substituer au deuxième qu'est potentiellement Mélenchon. Telle est la condition nécessaire mais pas encore suffisante pour fournir l'opportunité d'un recours à plus de la moitié des électeurs qui dans leur diversité, refusent la nouvelle bipolarité qui leur est imposée.

La citoyenneté en otage du mode d'expression des suffrages. La majorité de l'électorat est donc prise en otage par la probabilité d'un scrutin qui la contraindra encore plus à un choix par défaut, mais cette fois entre deux extrêmes. Pourquoi extrêmes ? parce qu'à la différence des autres propositions politiques, les idéologies des deux appareils en cause ne veulent se réclamer de la légitimité d'une majorité (même obtenue très relativement) que pour exercer leur pouvoir au nom d'un "droit majoritaire" absolu, contre tout respect des droits minoritaires, différents ou divergents, qui sont le fondement de la démocratie sociale en France et en Europe. Que ce soit par l'agitation de l'insurrection permanente ou par le conservatisme d'un ordre social et moral, ces clans de la vie publique n'usent de la démocratie que pour accéder au pouvoir, puis pour y rester, la restreindre en en changeant les règles ; ainsi récemment encore la tentative de Mme Meloni d'amputer l'indépendance de la Justice, que le peuple italien a su rejeter. Quand des peuples ont laissé de tels pouvoirs "illibéraux" porter des atteintes durables : à la séparation des pouvoirs, à la liberté d'expression, aux libertés individuelles et sexuelles, on peut voir avec quelles difficultés ils peinent à les restaurer, même après être revenus sur une part de leurs choix politiques ; en Pologne 8 ans, en Hongrie 15 ans. Face à la version française des droites nationalistes en Europe, la France voit la singularité d'une radicalité issue de la gauche promouvoir elle aussi des règles coercitives qui altéreront la société républicaine. C'est cette profonde différence de nature que la majorité des électeurs-trices doit pouvoir refuser par d'autres votes ; conscients qu'ils-elles peuvent perdre leur citoyenneté en ne l'exerçant qu'une fois, erronée, pour toutes. La capacité du débat public à une diversité contradictoire préserve les citoyen(ne)s de l'émotion collective manipulée pour des prises de pouvoir sans recours.

Une crise institutionnelle annoncée devient la crise de la démocratie. Le mode de scrutin pour le choix au suffrage universel de la Présidence de la République est devenu coercitif ; conçu pour créer et entretenir une bipolarité de la vie politique française, il en avait contraint la culture et restreint la diversité des expressions, mais désormais il favorise les plus radicales. La détérioration de l'usage de la Constitution est le résultat de sa subversion par des choix politiques successifs de circonstances. Comme le couplage inconséquent de la réduction au quinquennat du mandat présidentiel, dans un calendrier rapproché de celui de cinq ans au plus du mandat des députés ; c'est d'ailleurs à sa suite lors de l'élection de 2002 que la bipolarité a changé de maîtres : Le Pen entre Chirac et Jospin. Ainsi a été empêchée la possibilité d'une respiration démocratique par une "cohabitation" (changement de majorité parlementaire légitime, durant la continuité légitime de l'autorité présidentielle). La dernière dissolution de l'Assemblée, en ne se concluant pas même par des alliances et une semi alternance, a conduit la V^{ème} république à un nouveau manquement démocratique. Pour garder un accès au pouvoir il faudrait savoir le perdre quelques temps, dans la continuité des idées en repères pour l'opinion ; tel est le prix de la durée démocratique. Le déni de représentativité au profit du maintien aux affaires d'une caste mondaine, même médiane, conduit les électeurs-trices en manque de confiance à s'en remettre un peu plus aux discours des radicalités dites populistes. Et celles-ci substituent le simplisme des promesses aux difficiles médiations du contradictoire public et s'emparent de la vacuité du champ républicain. Dans cette détérioration de la pratique républicaine, les ruptures souhaitées ne peuvent plus venir que de l'affrontement, complet, extrême.

Telle est la probabilité implacable de la configuration de la prochaine élection présidentielle, mais aussi des élections législatives qui vont immédiatement lui succéder. *Il est presque impossible d'en infléchir la trajectoire.*

Pourtant les citoyen(ne)s sont majoritaires, même dans leurs différences, dans la dénégation de cette bipolarité par les extrêmes. **Il y a donc une légitimité à leur faire reconnaître une expression.**

Et d'abord en faisant savoir ce refus populaire. Les électeurs-trices peuvent dire qu'ils refuseront de voter pour des candidat(e)s qui ne pourront pas être deuxième et donc s'interposer contre les extrêmes. Le **mouvement de protestation civique**, majoritaire, doit pour cela se saisir des voies de la visibilité (après gilets jaunes et bonnets rouges ou jaunes, pourquoi pas "bonnet-blanc et blanc-bonnet" pour arborer une cocarde tricolore ?). Il s'agit d'interpeller tous les élus : maires, conseillers départementaux et régionaux, députés et sénateurs ; d'inventer des manifestations de résistance passive, de diffuser des pétitions pour la reconnaissance du vote blanc ou lancer des appels à l'abstention... Ainsi par tous moyens, saturer les réseaux et interpeller les media pour créer l'opinion. Il doit en résulter une agitation de débats. Bien sûr ceux-ci mobiliseront des expertises de constitutionnalistes qui expliqueront qu'on ne peut pas changer la Constitution dans les délais nécessaires ; que la prise en compte des votes blancs n'aboutit qu'à une baisse des pourcentages obtenus (donc de la représentativité réelle) mais pas à la remise en cause de la légitimité du résultat ; limites exactes et connues, mais là n'est pas la question. Le corps électoral se sera agrégé, les milieux décideurs de l'économie et de la société civile se seront convoqués ; l'appropriation du refus sera généralisée pour trouver ses moyens de l'exprimer.

Pour rompre le piège des présidentielles, il faut en inverser la perspective ; et anticiper politiquement le sens des législatives faute de pouvoir en changer le calendrier. La diversité républicaine, majoritaire, doit pouvoir affirmer qu'elle ne veut pas rester immobile entre les deux mors de la mâchoire du piège institutionnel. Donc appeler une candidature à l'élection présidentielle qui soit "de sauvegarde" et se présente comme un préalable à assurer gouvernance et pluralisme, à travers les législatives qui suivront et coïncideront mieux aux divers choix pour la société. C'est dès avant l'élection présidentielle que les électeurs doivent réaffirmer que **ce sont eux qui, par les mandats qu'ils confieront à la nouvelle Assemblée nationale, décideront** des objectifs variés et précis de la vie nationale. En effet, en écartant l'affrontement binaire des radicalités lors des présidentielles, la majorité du corps électoral dégage un espace vital pour un **pacte de gouvernance**. Changer la perspective de l'élection présidentielle et des élections législatives qui suivront n'est pas en inverser les priorités -ni le calendrier- mais les rendre cohérentes. Les élections législatives doivent être annoncées par les citoyen(ne)s comme étant pour eux le vrai temps du choix par affinités et pour que leurs suffrages retrouvent leurs identités autonomes. Et faute de contrat sur des objectifs, on a déjà pu constater après la dernière dissolution, l'impuissance à gouverner seules, tant de la Présidence isolée que de l'Assemblée tétanisée par la manipulation bipolaire des extrêmes pour l'unique but de l'élection présidentielle. C'est sur cette méthode préalable d'anticipation jumelée des choix pour deux élections, que les responsables du spectre politique "médian" devront répondre à la réclamation par le corps électoral majoritaire, **d'une candidature "de salut public"** capable d'atteindre le seuil (19%) du second tour, avant même d'espérer l'emporter. La classe politique devra l'accepter, non pas comme un renoncement personnel ou partisan, mais comme la condition préalable au sauvetage d'une véritable expression démocratique dans la durée. Les appareils partisans auront à répondre à une exigence de réserve responsable : toute velléité de candidatures pour se montrer, se compter, se financer ou pour nuire, sera sévèrement jugée incivique et exposée à un piètre résultat (il faut se souvenir des 1,75% de la candidate PS Hidalgo dans le peloton de queue des 9 candidats ayant moins de 7% au premier tour en 2022). Une telle candidature de sauvegarde n'a pas à être accompagnée seulement par l'énoncé d'un "programme" personnel en promesses détaillées ; et qui devrait trouver ensuite sa majorité législative de soutien par l'habituelle distribution discrétionnaire et clanique des accréditations de "soutien présidentiel" pour encore créer un nouveau parti personnalisé. Elle doit dès le départ être créditée par la publication mobilisatrice **"d'un contrat national de mandature et de responsabilité"**, une plateforme simple d'engagements fondamentaux les plus essentiels pour les citoyen(ne)s et salutaires pour la nation, dans sa dimension européenne et face à la globalisation. Ce contrat de gouvernance devra être proposé au plus grand ensemble de signatures *intuitu personae* d'élus de tous niveaux et de toutes appartenances, particulièrement des députés qui souhaitent se représenter. Ce contrat de cohérence par anticipation permettra donc aux différentes parties prenantes politiques de se déclarer en associées pour ses buts et pour la durée de la mandature, mais aussi de conserver leurs identités et leurs spécificités de propositions. Ce contrat, les électeurs-trices auront ainsi la certitude de pouvoir en moduler les modalités d'applications et les choix concrets par la diversité des élections de leurs députés ; à travers des débats contradictoires, normalité de la vie publique. C'est bien d'un sauvetage de la République par la réhabilitation de la représentation républicaine dont il s'agit ; avant la réforme constitutionnelle qu'il faudra réaliser pour la protéger d'un prochain rapt.